



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_13-DE
Reçu le 08/06/2022
Publié le 08/06/2022

N° 20220524-13

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 mai 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Serap ALP à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES SUR AUGEROLLES

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), et notamment sa compétence supplémentaire « protection et mise en valeur de l'environnement ».

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

Conseillers représentés :

7

Total votants :

50

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_13-DE
Reçu le 08/06/2022
Publié le 08/06/2022

Considérant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2020-2026 de TDM, et notamment sa fiche-action C.1.2 « Développement de nouvelles pratiques de gestion forestière ».

Le rapporteur explique que TDM a la possibilité d'acquérir 3 parcelles forestières sur AUGEROLLES pour une surface totale de 4 ha.

Section	Numéro	Superficie	Commune
AD	274	00ha 47a 62ca	AUGEROLLES
AD	273	00ha 88a 58ca	AUGEROLLES
AD	117	2ha 63a 85ca	AUGEROLLES

Ces parcelles situées à proximité du lac d'AUBUSSON-D'AUVERGNE sont attenantes à celles que possède déjà TDM.

Elles sont :

- classées Zone Naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'AUGEROLLES ;
- classées « boisement libre » dans la réglementation des boisements ;
- situées en limite de zone NATURA 2000.

Les parties Nord et Est constituent une plantation de résineux ayant fait l'objet d'une coupe il y a 2 ou 3 ans ; elles n'ont pas été reboisées depuis. La partie sud-ouest, très humide, est une forêt naturelle composée de petits feuillus.

L'ensemble est traversé par un cours d'eau intermittent prenant sa source 1 km au-dessus, au pied du hameau Libertie.

Ces 3 parcelles présentent des enjeux :

- hydrologiques : le ruisseau qui les traverse alimentant le plan d'eau d'AUBUSSON-D'AUVERGNE. Il semble avoir pâti de la plantation de résineux qui l'entourait jusqu'alors, son lit étant très creusé ;
- environnementaux : au regard du caractère humide des terrains et de la présence très vraisemblable du sonneur à ventre jaune ;
- pédagogique, La Catiche-Service Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de TDM réalisant régulièrement des animations sur ce secteur ;
- Paysager, puisque ces boisements étaient légèrement visibles de la route de la Prade et de la D41 avant leur coupe.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'achat des parcelles AD 117, 273 et 274 pour une surface d'environ 4 ha au prix de 6 000 euros ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 50

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Abstentions :

Conseillers présents : 43

Pour : 50

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

